

**ARRETE N°2020-DSTRAT-0019**

Annule et remplace l'arrêté N°2019-DSTRAT-0037 du 2 octobre 2019

**relatif à la composition de la commission de coordination des politiques publiques dans le domaine de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment le Livre IV de la première partie et son article L. 1432-1, tel qu'il résulte de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret du 27 mars 2019, portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, Directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire, à compter du 17 avril 2019,

Vu le décret n°2015-1878 du 30 décembre 2015 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé,

Vu le décret n°2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé,

Vu l'arrêté du 2 octobre 2019, relatif à la composition de la commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 2 octobre 2019,

Sur proposition des autorités et des institutions chargées de proposer ou de désigner des membres,

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0037 du 2 octobre 2019 sont rapportées.

**Article 2 :** La commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle infantile comprend 25 membres.

**Article 3 :** Sont appelés à siéger au sein de cette commission :

- Le directeur de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- Le représentant du Préfet de région ;
- Des représentants de l'Etat exerçant des compétences dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé :
  - Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours ;
  - Le directeur régional ou départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
  - Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
  - Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
  - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement : Myriam IDRISSE, chargée des risques chroniques « santé air » ;
  - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
  - Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant : le directeur territorial Touraine-Bery.
- Douze représentants des collectivités territoriales :
  - Deux représentants de la région, sur proposition du Conseil régional :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants n°1</b>	<b>Suppléants n°2</b>
Anne LECLERCQ Vice-Présidente Conseillère régionale	Fanny PIDOUX Conseillère régionale	en cours de désignation
Alix TERY-VERBE Conseillère régionale	Charles FOURNIER Conseiller régional	Michèle BONTHOUX Conseillère régionale

- Six présidents des Conseils départementaux ou leur représentant, sur proposition des Présidents de Conseils départementaux :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants n°1</b>	<b>Suppléants n°2</b>
Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Sophie BERTRAND, Vice-Présidente du Conseil départemental	Cher : Michelle GUILLOU Vice-Présidente du Conseil départemental ou son représentant	en cours de désignation
Eure-et-Loir : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Françoise HAMELIN, Vice-Présidente du Conseil départemental	Eure-et-Loir : Catherine AUBIJOUX Conseillère départementale ou son représentant	en cours de désignation
Indre : le Président du Conseil départemental ou son représentant	Indre : Michel BLONDEAU, Vice-Président du Conseil départemental ou son représentant	en cours de désignation
Indre-et-Loire : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nadège ARNAULT, Vice-Présidente du Conseil départemental	Indre-et-Loire : Dominique SARDOU Conseillère départementale ou son représentant	en cours de désignation
Loir-et-Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Florence DOUCET, Conseillère départementale	Loir-et-Cher : Dominique CHAUMEIL Conseillère départementale ou son représentant	Loir-et-Cher : Maryse PERSILLARD, Conseillère départementale ou son représentant
Loiret : le Président du Conseil départemental ou son représentant : Cécile MANCEAU, Conseillère départementale	Loiret : Loir-et-Cher : Alexandrine LECLERC Vice-Présidente du Conseil départemental ou son représentant	Loiret : Agnès CHANTEREAU Conseillère départementale ou son représentant

- Quatre représentants des communes et groupements de communes, sur proposition de l'Association des Maires de France au plan national :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
En cours de désignation	En cours de désignation	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation	En cours de désignation

- Quatre représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de l'accompagnement médico-social :

- Le directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pascale RETHORE Directrice adjointe Action sociale	Céline MIDOU Responsable du Département Action Sociale Personnes Agées	Audrey THOMAS Responsable du service social régional

- Le directeur d'organisme ou de service, mentionné à l'article R. 1434-12 représentant, au niveau régional, de chaque régime d'assurance maladie, dont la caisse nationale est membre de l'Union des caisses d'assurance maladie :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jean-Claude BARBOT Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret Directeur de la Coordination régionale de la gestion du risque	Marie PRELLIER Responsable de la cellule de coordination par intérim Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret	Morgane GEOFFRON Chargée de mission à la Cellule de coordination Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret

- Le directeur de la Caisse locale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
En cours de désignation	Julien MANCEAU Responsable Prévention	Eric RIVOIRE Médecin-Conseil régional adjoint

- Le directeur de la caisse régionale de la mutualité sociale agricole :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jacques BIET Directeur délégué	Arlette REBERT Médecin coordonnateur régional	Fanny PELIZZARI Responsable des domaines santé et prévention des risques professionnels

**Article 4 :** Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

**Article 5 :** Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Orléans, le 23 OCT. 2020

Le Directeur général de l'Agence  
régionale de Santé Centre-Val de Loire

Laurent HABERT